

P01904
**relative aux nuisances sonores provoquées par la Liaison
ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA)**

Association pour la Sauvegarde du Site de La Chapelle

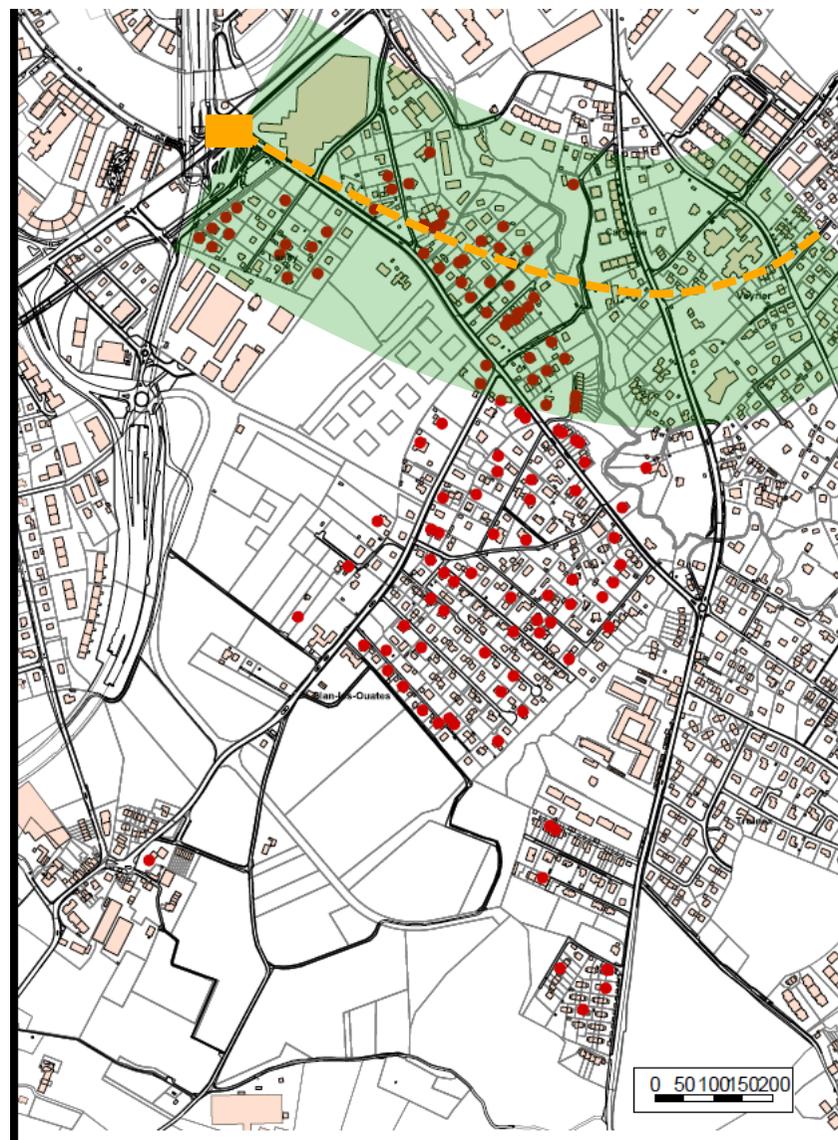
17 juin 2014

Introduction

l'Association

- Créée en 1983
- Environ 150 membres sur Lancy et PLO
- L'ASSC soutient le projet CEVA, tant sur le fond que sur le tracé.

Distribution des membres

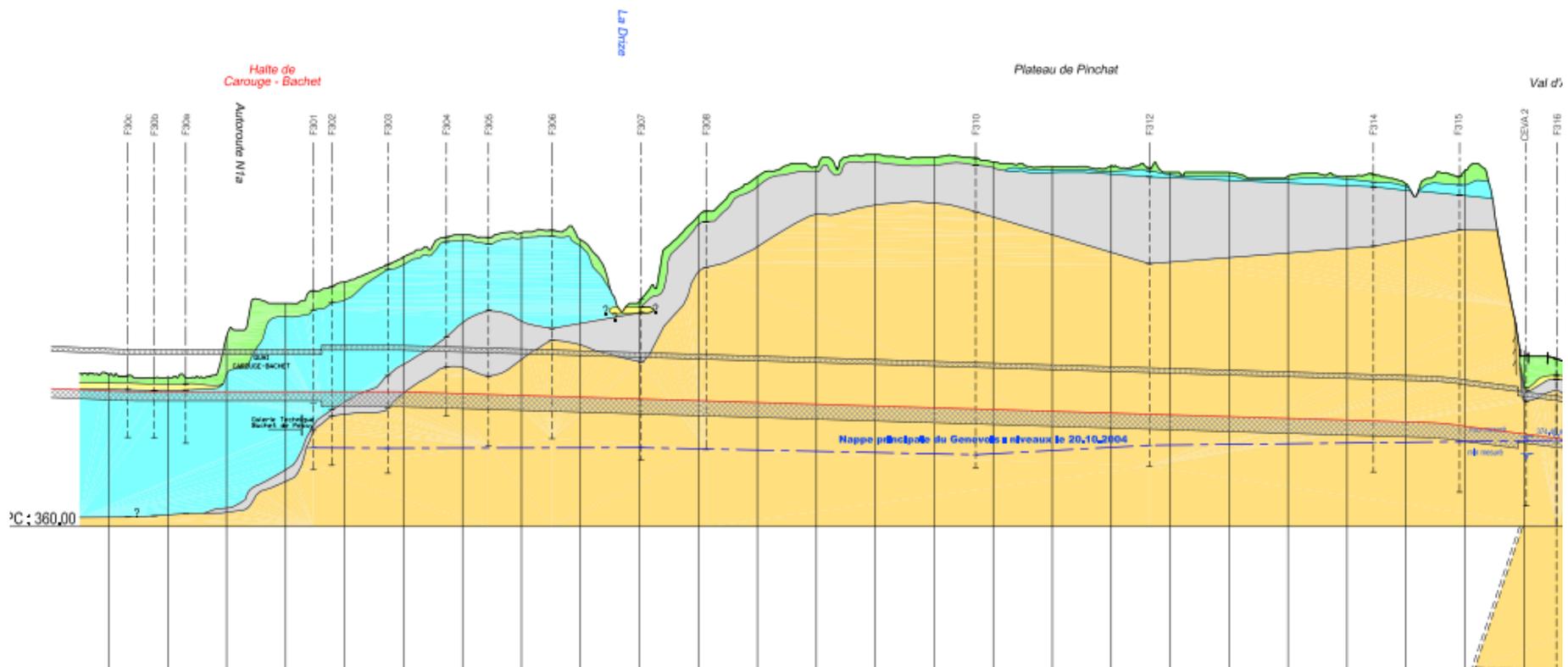


La pétition

- La pétition a été déposée au nom de l'ASSC mais depuis sa publication sur notre site, des des habitants de Pinchat et Champel nous ont contacté pour nous signaler des infractions aux horaires légaux.

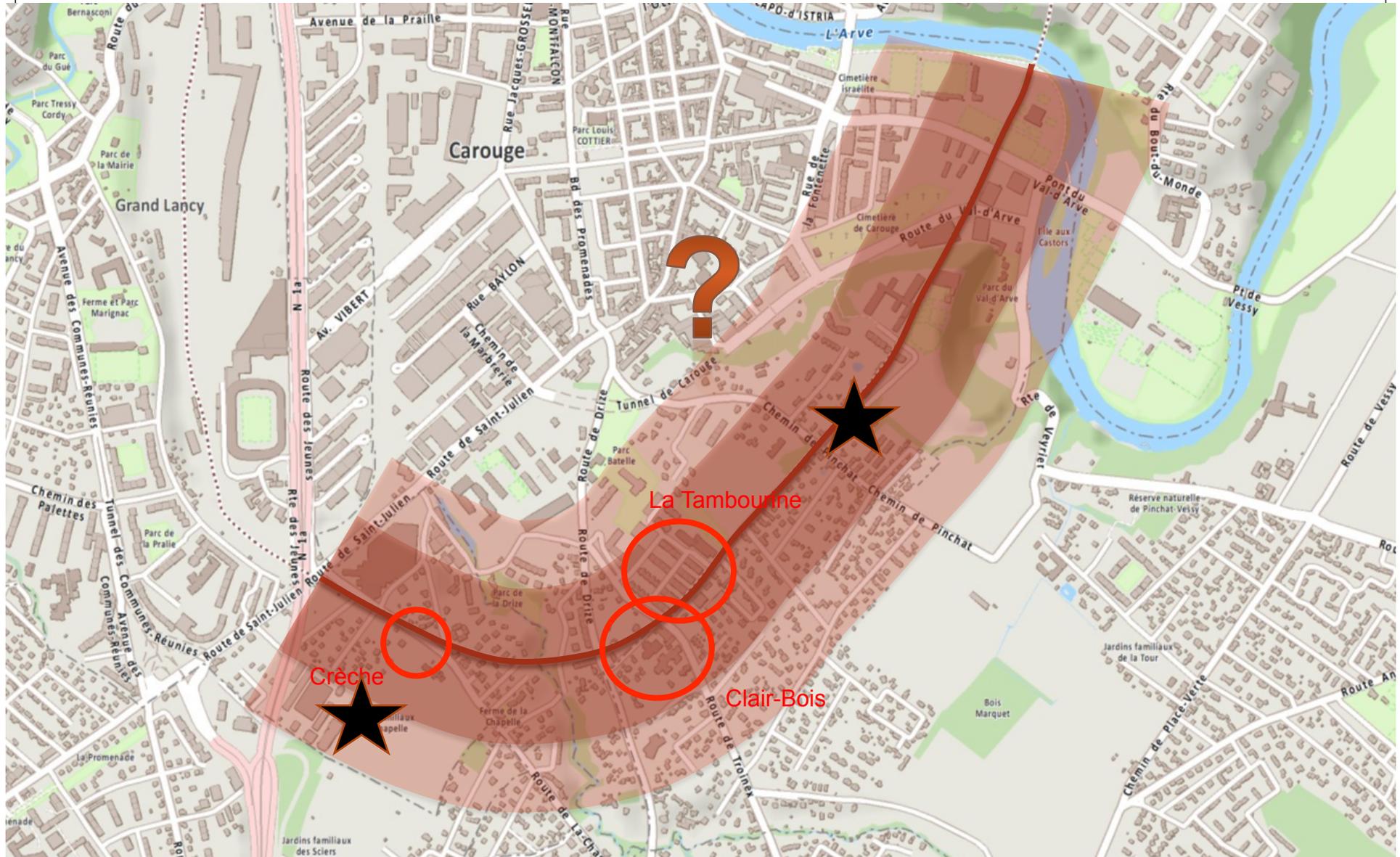
➔ Problème généralisé

Profil géologique



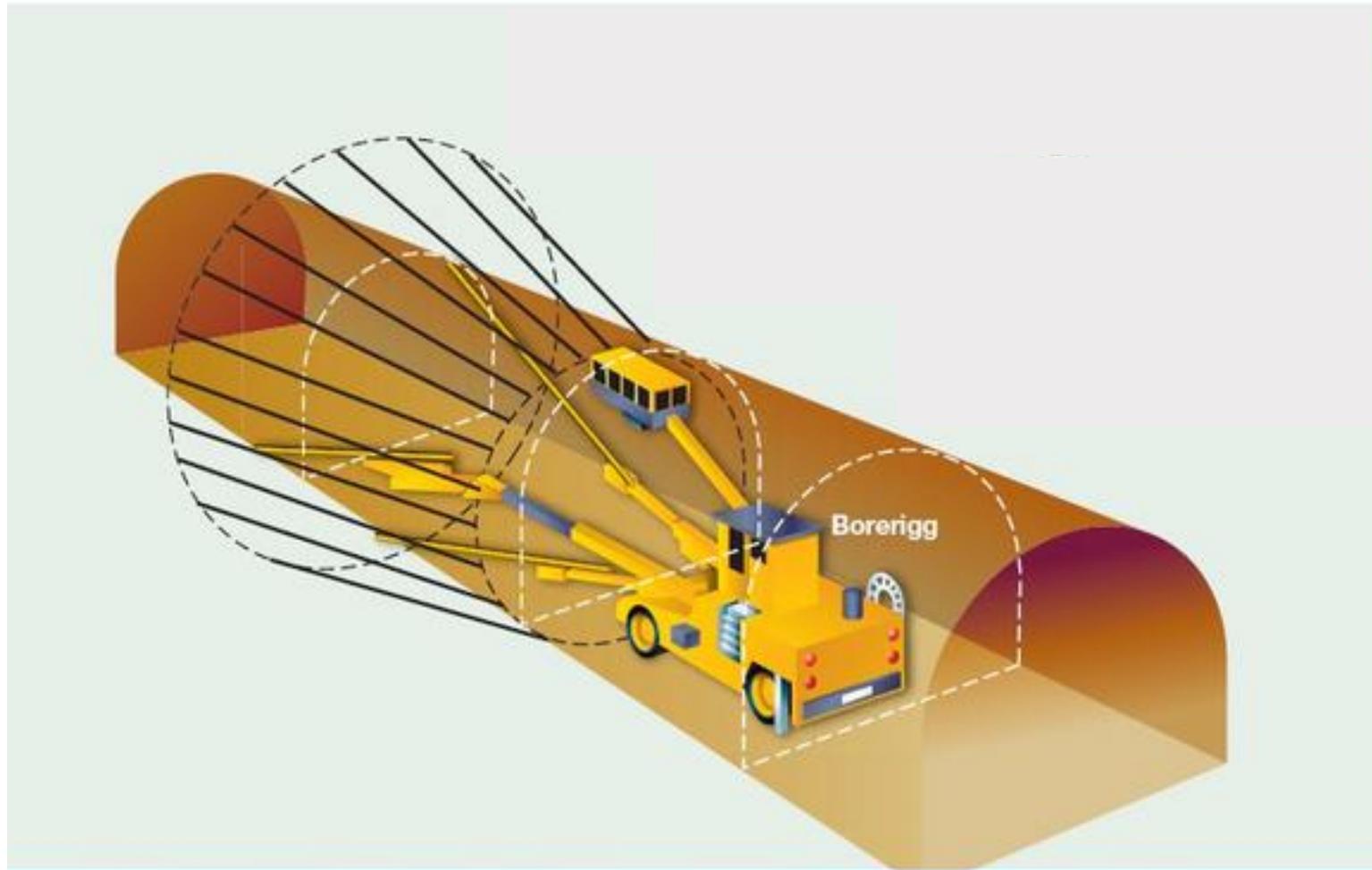


Quelques points sensibles



Les nuisances dues au chantier

Les forages

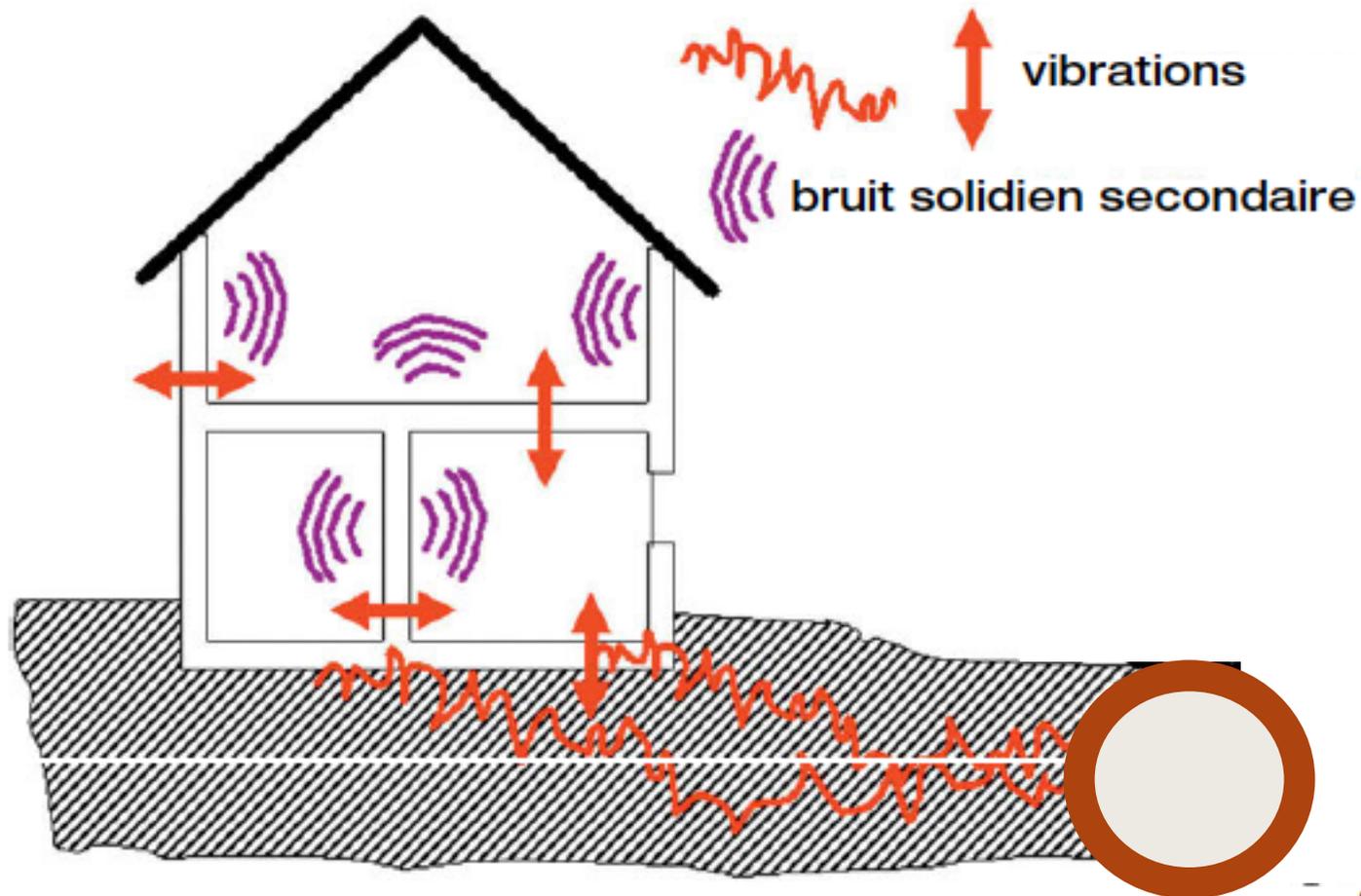


<http://www.youtube.com/watch?v=s98SW5MUbvA>

La creuse



Émission - Propagation - Immission



Immission - Perception

- Les bruits sont générés à l'intérieur des logements !
- 24h / 24, 5j / 7 avec des degrés très variables
- Le forages se déroulent de 7h – 12h / 13h – 19h, avec de très fréquents dépassements, parfois en pleine nuit.
- La creuse se fait 24h/24.

Immission - Perception

- Les alarmes de recul
- Bachet de 7h00 à 19h00
- Champel 24h/24 ?

- Seuils OPB très largement dépassés

<http://www.youtube.com/watch?v=nM7-uQrMLW0>

Journal des travaux hors horaires

CEVA Tunnel de Pinchat portail Bachet LTx 23.12
Journal des dépassements des horaires légaux

Date	Description
jeudi, 12. juin 2014	forages après 17h00 en continu jusqu'à 19h00
mercredi, 11. juin 2014	Nuit du 11 au 12 juin 2014, bruits sourds et grincements, de 00h00 à 2h00, nouvel épisode dès 2h50
mercredi, 11. juin 2014	de 7h00 à 7h30, BRH
mardi, 10. juin 2014	Nuit du 10 au 11 juin 2014, bruits sourds et grincements, plusieurs épisodes pendant la nuit
vendredi, 6. juin 2014	Début des forages à 7h00. Mails de Mme Bissig et Heer pour signaler les dépassement d'horaires.
jeudi, 5. juin 2014	Forage jusqu'à 00h00. F.Heer appelle la DLT à 23h00 sans succès puis la police a été avertie mais n'est pas venue. Intervention sur le chantier pour faire arrêter les travaux.
jeudi, 22. mai 2014	Travaux très bruyants excavation à 1h30 et 6h00
mercredi, 21. mai 2014	Forages à 21h00 F. Heer téléphone à la DLT pour faire arrêter
mardi, 20. mai 2014	Travaux très bruyants d'excavation avec vibrations à 2h53
lundi, 19. mai 2014	Travaux très bruyants d'excavation avec vibrations à 6h30 et 21h00
mercredi, 14. mai 2014	Nuit du 14 au 15 mai Forage nocturnes intervention de la Police Cantonale pour faire arrêter les travaux.
lundi, 12. mai 2014	Forages à 19h00, tel de Fabio Heer à la DLT pour faire arrêter Bruits du à l'excavatrice pour décoller l'argile. SMS à DLT sans succès
jeudi, 1. mai 2014	Forages à 20h00 F. Heer téléphone à la DLT pour faire arrêter
vendredi, 25. avril 2014	à 22h15 travaux très bruyants d'excavation ou autre ? Mail à CEVA de Bernard Dumont
jeudi, 24. avril 2014	travaux très bruyants d'excavation ou autre à 3h15 ? Mail de Stéphane Dey à CEVA
mardi, 22. avril 2014	Travaux très bruyants d'excavation au autre ? mail de Bernard Dumont
vendredi, 18. avril 2014	Chocs sourds et ébranlement à 00h
mardi, 15. avril 2014	Chocs sourds et ébranlements à 23 h00 mail Bernard Dumont au CEVA.
lundi, 14. avril 2014	Débuts des forages à 7h00. Mail de Mme Bissig à la DLT et au CEVA pour signaler le dépassement des horaires.
mardi, 8. avril 2014	BRH à 20h00 Fabio HEER envoie un SMS à la DLT et au CEVA pour faire arrêter
vendredi, 4. avril 2014	Travaux de forages dès 7h15. Mail de Mme Bissig à la DLT et au CEVA pour signaler le dépassement d'horaire.
jeudi, 3. avril 2014	Forages à 6h15, forages à 19h15, Fabio Heer envoie un SMS à la DLT et au CEVA pour faire arrêter les travaux puis un mail pour signaler le dépassement d'horaires.
mercredi, 2. avril 2014	Début des forages à 6h30. F. Heer envoie un mail à la DLT et au CEVA pour signaler le dépassement d'horaires.
mercredi, 26. mars 2014	BRH à 21h25 Fabio Heer envoie un SMS à la DLT et au CEVA pour faire arrêter.
mardi, 25. mars 2014	Travaux de forages qui se poursuivent de manière ininterrompue entre 12h00 et 14h00, puis au delà de 17h00. Mail de Mme Bissig et de F. Heer au CEVA pour signaler les dépassements d'horaires.
lundi, 24. mars 2014	BRH à 6h15, forages à 18h30 Fabio Heer envoie un SMS à l'ingénieur et au CEVA pour faire arrêter les travaux. Mme Bissig envoie un mail au CEVA pour signaler le dépassement d'horaire. Fabio Heer envoie un mail au CEVA pour signaler les dépassements d'horaires.
vendredi, 21. mars 2014	Forages à 22h00 Fabio Heer informe la DLT et le CEVA par Mail. Mme Bissig envoie un mail à CEVA pour signaler le dépassement.
lundi, 10. mars 2014	Travaux de forage au delà de 12h00. Fabio Heer signale à la DLT et au CEVA par mail.
vendredi, 7. mars 2014	Travaux de forages jusqu'à 20h00. Mail de l'ingénieur à F.Heer pour confirmer l'arrêt à 20h00
vendredi, 7. mars 2014	BRH dès 7h15 le matin. Mail de Fabio Heer à la DLT et au CEVA pour signaler le dépassement d'horaire.
jeudi, 27. février 2014	Forages dès 19h20. A 20h30, F. Heer alerte par téléphone l'ingénieur qui fait arr er les travaux. Il est 60db (lettre du 2 mai éter les travaux.

C'était bien parti !



The image shows the cover of an information sheet titled "CEVA – Carouge – Bachet Travaux exceptionnels INFO-13". It features a photograph of a construction site with a large pipe being installed. The sheet includes contact information for CEVA and details about the works and their impacts.

CEVA – Carouge – Bachet
Travaux exceptionnels
INFO-13

Dès le 10 mars 2014

www.ceva.ch
+41 2022 540 79 00 (info Carouge)
info@ceva.ch

Travaux

Dans le secteur de Carouge-Bachet, un pont de 140 mètres a été construit au site de passage routier pour la ligne de métro. Ce pont sera installé ultérieurement l'été 2014 sur la ligne de Carouge-Bachet. Cette dernière sera enterrée en dessous du site et sera partiellement fermée.

Après avoir terminé de mettre en place les ponts, il sera nécessaire de rétablir les accès au site. Pour ce faire, une partie de nos ponts routiers sera démontée dès l'été afin de commencer la mise de la voie.

Impacts

Ces travaux, qui peuvent engendrer des nuisances sonores importantes, débuteront le lundi 10 mars et dureront environ 10 semaines (jours ouvrables). Afin de limiter leur impact, les interventions seront effectuées de 8h à 12h00 et 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi inclus.

D'ici quelques semaines, des travaux seront effectués pour l'entretien régulier des ponts. Ces travaux pourront être réalisés tous les jours de la semaine.

CEVA

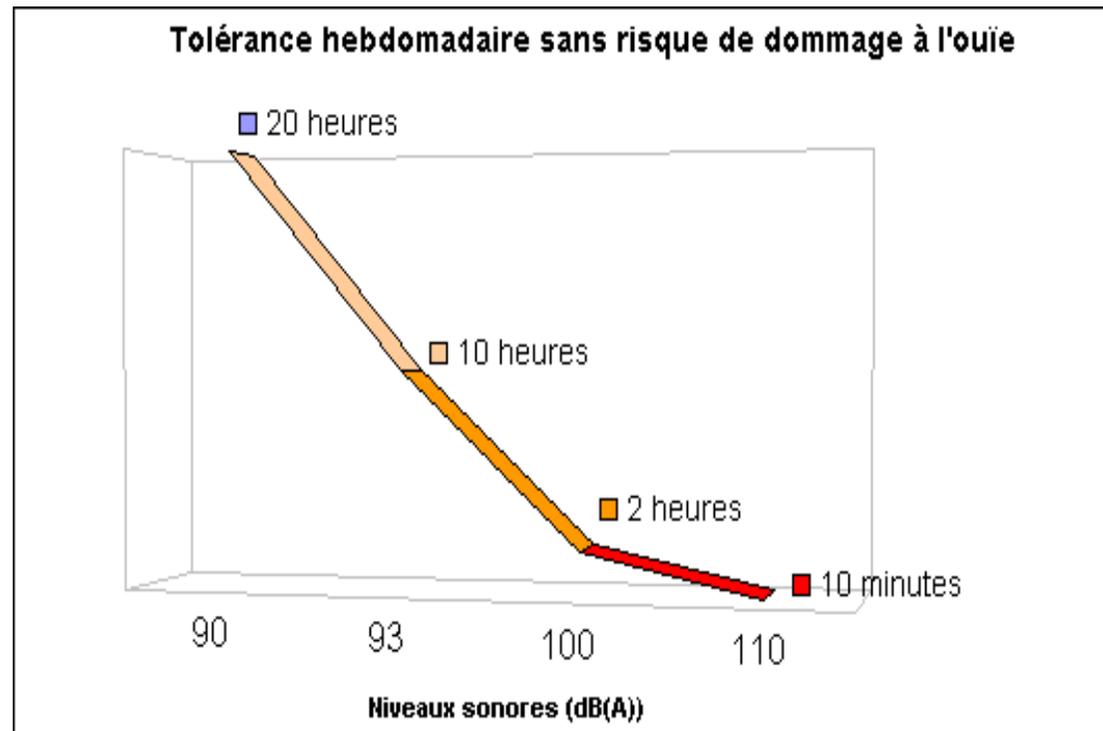
. Afin de limiter leur impact, ils s 8h–12h00 et 14h00–17h00,

Selon CEVA

- Des appareils de mesures ont été mis en place dans certaines habitations.
- Le CEVA n'a pas communiqué les résultats.
- Il affirme que les mesures sont en dessous des seuils légaux.
- Quels seuils légaux ?

Seuils légaux selon CEVA

- Selon mail du CEVA du 9 avril > 100dB !!!!
- « en dessous de 100 db ce ne sont pas des travaux considérés comme "bruyants" vis à vis du bruit urbain diurne »



<http://ge.ch/bruit-rayons/echelle-de-bruit>

Seuils légaux selon CEVA

- Selon lettre du CEVA du 2 mai > 60 dB selon OPB

- **Art. 6 Directives sur le bruit des chantiers**

L'Office fédéral de l'environnement¹ édicte des directives sur les mesures de construction et d'exploitation destinées à limiter le bruit des chantiers.

- **Art. 39 Lieu de la détermination**

Pour les bâtiments, les immissions de bruit seront mesurées au milieu de la fenêtre ouverte des locaux à usage sensible au bruit.

Dispositions applicables



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication DETEC

Office fédéral des transports OFT
3003 Berne

Référence du dossier: 341.11/2006-0098

Ittigen, le 5 mai 2008

DECISION D'APPROBATION DES PLANS

Procédure ordinaire

PROJET DES CHEMINS DE FER FEDERAUX SUISSES ET DE L'ETAT DE GENEVE

concernant

**la construction de la liaison ferroviaire Cornavin –
Eaux-Vives – Annemasse (CEVA)**

km 60.630 – 74.390

DAP p. 114

6.2.4 Evaluation

Phase de construction

En vertu de l'art. 6 OPB, l'OFEV édicte des directives sur les mesures de construction et d'exploitation destinées à limiter le bruit des chantiers. La directive du 24 mars 2006 sur le bruit des chantiers définit trois niveaux de mesures de protection phonique dépendant de la durée du chantier et du degré de sensibilité au bruit attribué aux zones exposées aux nuisances.

Plusieurs chantiers seront entrepris parallèlement. Le caractère souterrain de la liaison CEVA implique des travaux d'excavation importants et la nécessité d'évacuer environ 1'420'000 m³ de matériaux. Le rapport d'impact, corroboré par les préavis du SPBR et de l'OFEV, préconise l'application des mesures de niveau B de la directive précitée. Pour les travaux qui devront impérativement être réalisés de nuit, le dimanche ou entre 12h00 et 13h00, il y aura lieu d'observer les mesures de niveau C. Ces points devront figurer dans le cahier des charges des entreprises adjudicataires. Ceci est retenu à la **charge** des maîtres d'ouvrage.

Directive bruits de chantiers

> L'environnement pratique

> Bruit

06

06

> Directive sur le bruit des chantiers

*Directive sur les mesures de construction et d'exploitation destinées
à limiter le bruit des chantiers selon l'article 6 de l'ordonnance sur
la protection contre le bruit du 15 décembre 1986*



Directive bruits de chantiers p. 19

3.1.4 Mesures d'organisation

Niveau

	A	B	C
3.1.4.1 Planification tenant compte des périodes de repos (pendant la phase de construction bruyante) <u>Remarque:</u> L'horaire de travail doit être concentré sur les heures les moins sensibles. En principe, les horaires de travail s'étendent de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, exceptionnellement jusqu'à 19h00.			
3.1.4.2 Limitation de durée à 9 heures par jour pour les travaux de construction très bruyants (07h00–12h00 et 13h00–17h00)	A		
3.1.4.3 Limitation de durée à 8 heures par jour pour les travaux de construction très bruyants (07h00–12h00 et 14h00–17h00)		B	
3.1.4.4 Limitation de durée à 7 heures par jour ou moins pour les travaux de construction très bruyants (08h00–12h00 et 14h00–17h00)			C

Constats

- Le CEVA n'applique pas les dispositions fédérales en matière de bruit.
- Le CEVA ne respecte pas les charges de l'OFT.
- Le CEVA ne respecte pas ses propres horaires.

Les bruits dus aux trains

Dans le futur ?

- Les problèmes actuels démontent que le terrain est extrêmement propice à la propagation des sons solidiens.
- Le périmètre d'investigation selon RIE, chapitre 8, p. 10 est de 30 m.
- Distance de perception des sons solidiens du chantier est de plus de 200 m !

Valeur limite d'immission de nuit.

- La valeur seuil de EVBSR est une moyenne horaire....
- S-Bahn à Zurich : solution « confort » valeur maxi par convoi 30 dBA.
- Les recours de Champel ont été négociés contre l'application de cette valeur.

PL 10444 A

- M. Muller indique que les frais de la « solution confort », qui correspond au projet S-Bahn de Zurich, se monteraient à 13 millions de francs supplémentaires. Seuls 5.5 ont été votés.
- A Champel plusieurs recours ont été levés suite à l'engagement de la mise en œuvre de la solution S-Bahn.
- Reste-il de l'argent pour le tunnel de Pinchat ?

Résumé des actions

- Des dizaines de mail, sms, téléphones
 - 2 lettres au CEVA avec copie au DETA
 - 2 lettres à l'OFT dont une envoyée par un avocat sous forme de demande de mesures urgentes de restriction d'exploitation de chantier.
 - 1 lettre au PPDT
-
- Résultat = 0

Résumé des demandes

1. Respect des horaires.
2. Mise œuvre des mesures de protection contre le bruit des trains idem Champel et Zurich.
3. Adapter le planning et le budget du projet en conséquence.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Plus d'info : <http://www.sauvegardonslachapelle.org>